



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Éducation nationale,
de l'Enfance et de la Jeunesse
Affaires générales

Luxembourg, le 23 janvier 2017

Monsieur le Ministre aux Relations
avec le Parlement
Service central de Législation
43, boulevard Roosevelt
L-2450 Luxembourg

Concerne: question parlementaire N° 2638 de Monsieur le Député Lex Delles

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous transmettre en annexe la réponse commune, des ministères impliqués, à la question parlementaire posée par l'honorable Député Delles.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma parfaite considération.

Claude Meisch

Ministre de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse



Affaires générales

LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Éducation nationale,
de l'Enfance et de la Jeunesse

Luxembourg, le 23 janvier 2017

Monsieur le Président de la Chambre des
Députés
19, rue du Marché-aux-Herbes
L-1728 Luxembourg

Réponse commune du Ministre de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse et du Ministre du Développement durable et des Infrastructures à la question parlementaire N° 2638 du Député Lex Delles

Ad 1)

Une déclaration d'intention sera signée début 2017 par les ministres de l'Éducation et de la Santé du Grand-Duché du Luxembourg et de la Sarre.

Un groupe de travail mis en place au sein du ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse est en train d'élaborer un programme de construction déterminant les besoins du lycée.

Une date approximative du début des travaux sera indiquée suite à l'analyse détaillée dudit programme de construction.

Ad 2)

Un groupe de travail interministériel et transfrontalier est en train d'élaborer l'offre scolaire du futur Lycée de Mondorf.

Le Lycée de Mondorf serait une école binationale publique, ouverte à tous les élèves quel que soit leur nationalité, leur langue maternelle ou leur lieu de résidence.

La nouvelle école s'oriente autour des formations proposées par le Schengen-Lyzeum de Perl.

Actuellement des réflexions sont en cours, notamment sur certaines formations dans le domaine de la santé et de la formation professionnelle, que le futur lycée pourrait offrir.

Les programmes et matériaux d'enseignement accorderont une attention toute particulière à approfondissement de l'esprit européen.

L'enseignement sera proposé en français, allemand, luxembourgeois et anglais.

Comme le Lycée de Mondorf sera conçu sur le modèle du Schengen-Lyzeum, une étroite coopération entre les deux écoles sera de rigueur. Comme pour l'ensemble des écoles, des projets de coopération avec d'autres lycées, nationaux ou européens, vont être mis en place.

Claude Meisch
Ministre de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse